

Séance du 6 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le six juillet à vingt heures, en application des articles L.283 à L.293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Creys Mépieu, à la mairie, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**

Étaient présents :

Philippe **FILLOD**, Jean-François **DUBOIS**, Ghislaine **POZZOBON**, Séverine **POËTE**, Isabelle **MAYEN**, David **ARNAUD**, **MELLET** Nadine, Alain **SUBIT**, Pierre **VACHER**, ,
Stéphanie **BATAILLON**, Ligia **HODY**

Absents : Geneviève **HERBEPIN** (procuration donnée à Jean-François **DUBOIS**), René **GIPPET** (procuration donnée à Ghislaine **POZZOBON**), Jean-Claude **GENGLER** (procuration donnée à Pierre **VACHER**).

Secrétaire : Jean-François **DUBOIS**

Date de la convocation : 22 juin 2017

Le Conseil municipal approuve les procès-verbaux des réunions du 30 juin 2017 et du 23 mai 2017

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION INFIRMIERE

La convention de mise à disposition de Mélanie **VACHER** au sein de l'association Gavroche arrive à son terme le 31 octobre prochain, il y a lieu de la renouveler.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Favorable à ce renouvellement,

Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour le renouvellement de cette convention de mise à disposition.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) – BENEVOLES

Dans le cadre des TAP, Mme Monique **BOURG** intervient bénévolement, M. Le Maire propose de lui offrir des chèques **ACABRED**,

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération,

A l'unanimité,

Décide d'offrir **200 €** de chèques **ACABRED** à Mme Monique **BOURG**.

BIBLIOTHEQUE – RENOUELEMENT CONVENTION

Le Maire rappelle la délibération n° 2015.05.01 du 02 juillet 2015 par laquelle le Conseil décidait de signer une convention de 24 mois avec la bibliothèque. Cette dernière arrive à échéance le 30 octobre prochain. Il donne la parole à Ghislaine **POZZOBON**, en charge du dossier. Après avoir présenté le bilan des trois années écoulées, il est proposé de renouveler la convention.

Cette convention sera probablement revue prochainement avec la bibliothèque qui doit effectuer un recrutement suite au départ à la retraite de madame **MAILLET**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance des termes de la convention,

A l'unanimité,

Charge Ghislaine POZZOBON d'établir et de signer une nouvelle convention de délégation de gestion de la bibliothèque municipale avec l'association « Bibliothèque pour tous »,

Précise que cette convention de délégation, qui a une durée de 24 mois, débutera le 1^{er} novembre 2017 pour se terminer le 30 octobre 2019.

Décide de verser une subvention annuelle de **12 774.84 €** avec une augmentation du versement de 3% par an, selon les modalités suivantes :

- Pour l'année 2017, le versement sera effectué au prorata des mois restant, à savoir les mois de novembre et décembre, soit **2 129.14 €**.
- Pour l'année 2018 – **13 169.88 €**
- Pour l'année 2019, le versement de cette subvention sera effectué sur 10 mois de janvier à octobre) soit **11 314.30 €**.

ZA MALVILLE - TRANSFERT CCBD

M. Le Maire a rencontré les représentants de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD), en charge du dossier de transfert de compétences des zones industrielles. Après consultation d'un avocat, par la CCBD, il s'avère que les loyers de la ZA de Malville se situant dans les prix du marché, le transfert des bâtiments industriels n'est pas obligatoire. En revanche, si les loyers se situaient en-dessous des prix du marché local, le transfert aurait été obligatoire.

S'agissant d'une mesure de gestion du domaine privé de la commune et non d'une aide économique (qui serait alors de la seule compétence de l'EPCI), il n'est pas obligatoire de transférer cette zone à la CCBD.

Sur proposition du Maire le Conseil accepte de continuer :

- le travail de division parcellaire sur cette zone avec le cabinet ELLIPSE.
- Les discussions avec les locataires pour éventuellement acquérir les locaux.

M. Le Maire présente le rapport d'expertise en évaluation foncière réalisé par le cabinet GALTIER. Au vu de ce rapport, il a été constaté une différence de prix de location au m², entre les différents locataires. En effet, les montants au m² s'étendent de 20 € à 38.50 €.

Ces écarts de prix s'expliquent par les travaux réalisés dans certains bâtiments ces dernières années ainsi que par le concept même de ces bâtiments.

Le Conseil, après discussion, estime qu'un réajustement est nécessaire vis-à-vis de deux locataires :

- la société FC METAL
- SARL Jean VACHER.

M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant la situation économique actuelle,

Au vu du rapport GALTIER,

Fixe, à compter du 1^{er} août 2017, le loyer mensuel de la société FC METAL à 3 062.50 € H.T

Fixe, à compter du 1^{er} août 2017, le loyer mensuel de la SARL Jean VACHER à 750 €H.T.

Jean-François DUBOIS et le Maire ont assisté à la réception des travaux de réfection de la toiture du bâtiment 3 de la ZA.

AMENAGEMENTS EXTERIEURS SALLE POLYVALENTE

Les projets présentés initialement, par ALP'ETUDES n'avaient pas du tout donné satisfaction au Conseil, c'est la raison pour laquelle cette société a déposé deux nouveaux projets. Le choix du Conseil se porte sur le projet n° 2, sur lequel il demande que soit retravaillée la partie entre le stade de Bracon et la partie goudronnée d'accès par le cimetière.

JUGEMENT Patrice DE SAINT PERN c/Commune

Pour rappel, M. Patrice DE SAINT PERN a déposé un recours à l'encontre de la commune au sujet du PLU, approuvé le 28 mars 2013. M. Le Maire donne lecture de l'arrêt du 13 juin 2017 rendu par la Cour administrative d'Appel de LYON, dont la décision est le rejet de la requête de M. Patrice DE SAINT PERN.

D.P.U - MAPA

Vu la délibération du 9 avril 2014 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT, il est décidé :

DPU M. Franck PIGUET : aucun droit de préemption – Rue du Canal du Pape D 363 – D 364
M. Damien **PERROUD** –

DPU – BENAMOU/CROZE : aucun droit de préemption – 227D 22 – 227D 21p
M. Jean-Pierre **RIVAUX**

DPU – BENAMOU/CROZE : aucun droit de préemption – 227D 21p
M. Pascal **CONTY**

DPU- ROMEUF Georges : aucun droit de préemption – rue de la Croix – AB 570-572-573-576-575-483-

Mme Sandrine **PEREIRA**

DPU- NIDERHAUSER Charles : aucun droit de préemption – rue des Fontaines – 227AB214
M. Didier **FONTANY**

MAPA

Vu la délibération du 9 avril 2014 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, en application de l'article L.2122-22 du CGCT, concernant :

21/2017

**Fleurissement commune et suivi de culture - GAEC VACHER – CREYS
MEPIEU**

Le fleurissement et le suivi de culture de la commune sont attribués à la GAEC VACHER de Creys Mepieu (38510) selon le devis DE00092 pour un montant 24 628.38 € HT dont le paiement interviendra en 3 échéances en juin, juillet et septembre 2017.

TOUR DE TABLE

Philippe **FILLOD**

- ✚ Rappelle que le jury du concours des maisons fleuries effectuera sa tournée le samedi 29 juillet. Un appel est lancé aux personnes désireuses d'intégrer ce jury, se faire connaître auprès de Philippe FILLOD.
- ✚ Rappelle la participation de la commune au tour du VALROMEY. Cette année l'arrivée d'étape se déroulera à Malville. Alain, Pierre et Philippe se chargent de récupérer des barrières à MORESTEL, d'installer un chapiteau, le samedi 15 juillet. Philippe FILLOD est à

la recherche de personnes susceptibles d'assurer le service lors de la réception vers 16 h. Emma BONNARD, 1^{ère} Dauphine de Miss Isère 2017 remettra le bouquet au vainqueur d'étape.

- ✚ N'est pas satisfait de l'attitude la commune de Courtenay, qui a refusé la jonction entre leur relai orange et le relai installé à Bran qui doit finalement être enlevé par l'opérateur car il n'est pas opérationnel. Le Maire a reçu un appel de M. PICARD (Orange), qui souhaite relancer le dossier de la fibre par réseau enterré vers la carrière PERRIN. Il sera certainement nécessaire de procéder à l'acquisition de terrains pour la réalisation de ces travaux.

Isabelle **MAYEN**

- ✚ Signale que l'éclairage public situé vers les boîtes aux lettres de la SEMCODA ne fonctionne toujours pas.
- ✚ Signale que la haie de la propriété de Jean-Claude BONNARD déborde sur la rue des 4 Vies et également sur la partie de la SEMCODA.

David **ARNAUD**

- ✚ S'étonne de la provenance des bacs poubelles vendus par le SICTOM et de leurs prix élevé au regard de ceux vendus dans le commerce. Des sociétés de proximité fabriquent ce genre de matériel et l'achat en grande quantité devrait en réduire le coût. Pierre VACHER précise que les bacs du SICTOM sont, eux, garantis 5 ans.

Ghislaine POZZOBON, à ce sujet, a été interpellée par un habitant de Mépieu, qui s'est vu refuser, par le SICTOM, le ramassage des ordures ménagères alors qu'elles étaient placées au bon endroit. Philippe FILLIOD le signale au SICTOM.

Séverine **POËTE**

- ✚ Informe que le PEDT (Projet Educatif De Territoire) a été validé par l'académie, la municipalité va continuer à percevoir le fonds de soutien versé par l'Etat.
- ✚ Signale que trente dossiers ne sont toujours pas retournés pour les inscriptions cantine/périscolaire 2017/2018.
- ✚ Souligne la présentation, comme demandé, du film réalisé lors de la classe de neige 2014.
- ✚ A assisté au conseil d'école le 26 juin dernier. 185 enfants seront accueillis à la rentrée. Les instituteurs sollicitent la municipalité pour l'installation de ventilateurs dans les classes. Le Conseil n'envisage pas de travaux avant 2019. Lors de cette réunion, il a également été demandé si le chauffage par géothermie du pôle maternel pouvait également produire du froid. Le Maire ne pense pas mais va se renseigner.
- ✚ Signale de début des travaux de transformation de la cantine en cuisine autonome à partir du 10 juillet. A la rentrée, la cantine sera délocalisée au 1^{er} étage du groupe scolaire, les enfants seront servis dans des plateaux à usage « unique ». le service périscolaire sera momentanément assuré rue de la Rapine (sous la mairie).

Alain **SUBIT**

- ✚ Signale, route d'Arandon, que la haie vers le transformateur n'est pas taillée. Le Maire va prendre contact avec M. SCHRAMECK à ce sujet.
- ✚ A remarqué que la fontaine de Mépieu, ne coulait plus, ce qui n'arrive jamais. il va rechercher la cause du problème avec Pierre VACHER.

Ghislaine **POZZOBON**

- ✚ A organisé la réunion des présidents des associations, le 12 juin dernier au sujet du devenir du comité des fêtes. À cette occasion, un comité restreint a été désigné pour décider de l'utilisation des fonds de cette association, une réunion est programmée le 18 juillet.

✚ A assisté à la réunion publique du collège de Briord, aucune famille de Creys n'était présente, cependant une information a été faite par le département de l'Isère en mairie de Creys avec les enseignants et les parents le 15 juin.

Par ailleurs, Philippe FILLIOD, suite à la demande de Jean-François, précise que les travaux du pont de Briord devraient débuter au mois de mars prochain pour une durée de 6 mois.

Nadine **MELLET**

✚ Signale la fête du hameau de Malville le 22 juillet prochain

Ligia HODY se fait la porte-parole de Mandarine services qui est dans l'attente de l'installation du wifi par AMBSE. Jean-François recontacte la société.

M. Le Maire remercie l'ensemble du Conseil d'avoir été présent et actif pour assurer le bon déroulement de la fête de la musique. Par ailleurs, il se questionne sur la date du feu d'artifice, de la commune, lors de la fête de l'école. En effet, il y a un grand vide entre le tir et la fin de la fête de l'école. De plus les habitants de la commune ne sont pas forcément informés de cet évènement.

Il faudrait réfléchir à l'idée de procéder au tir lors de la fête de Dyn 'hameaux organisée mi-août. Cette fête touche l'ensemble des habitants de la commune, contrairement à la fête de l'école, qui concerne essentiellement les parents d'élèves.

Séverine POËTE souligne que la météo cette année n'était pas propice à la venue de spectateurs lors de la fête de l'école.

Le Maire demande au Conseil de réfléchir à cette idée.

**PROCHAINE REUNION LE 7 SEPTEMBRE 2017
A 20 H**